

VOCABULAIRE DU DROIT PÉNAL FRANÇAIS : CAS DE POLYSÉMIE EXTERNE

Le présent article rend compte de la polysémie externe du vocabulaire du droit pénal français. A la différence de la polysémie interne où un terme se dote de plusieurs sens à l'intérieur d'un même domaine, la polysémie externe est relative au passage d'un terme d'un domaine à l'autre et à sa pénétration dans le vocabulaire général et vice versa. Notre étude s'appuie sur des exemples tirés de *Code de procédure pénale*, également présents dans le *Vocabulaire juridique* de Gérard Cornu. Outre cette introduction et la conclusion, notre article est composé de trois parties. Dans un premier temps, nous faisons un rapide survol des modèles théoriques de la terminologie qui ont varié au fil du temps. Dans un deuxième temps, nous envisageons le rapport entre vocabulaire général et de spécialité, pour enfin procéder à l'étude des cas relatifs au droit pénal. Notre objectif est de montrer le caractère migrateur des termes et de vérifier à quel point la polysémie externe est un phénomène répandu.

1 APPROCHES DE LA TERMINOLOGIE

L'encadrement théorique traditionnel est relatif à la Théorie générale de la terminologie (TGT) proposée par Eugen Wüster. Ce modèle, « fondé davantage sur les prescriptions que sur les descriptions » (Gambier 1991: 9), préconise la monosémie et une relation stable et biunivoque entre terme et notion (chaque terme correspond à une seule notion et chaque notion est désignée par un seul terme). La démarche est onomasiologique : il faut partir des notions pour leur faire correspondre des termes. Cette vision idéaliste, orientée vers les besoins normalisateurs, tend à écarter tout ce qui pourrait nuire à la bonne compréhension du message. Sous prétexte de produire les ambiguïtés, la polysémie, l'homonymie et la synonymie sont considérées comme une atteinte à la précision terminologique.

L'essor de la linguistique appliquée entraîne des remises en question des fondements classiques. L'analyse de la réalité langagière entre en divergence avec les postulats traditionnels, jugés rigides et réducteurs. Le fait d'envisager un terme comme une simple étiquette destinée à classer les connaissances ne tient plus. Négligence de valeur contextuelle du terme, exclusivité de la démarche onomasiologique, caractère fixe de relation notion-terme sont perçues comme d'importantes lacunes du modèle traditionnel. La nécessité de considérer le niveau syntaxique et la phraséologie des langues de

* *Adresse de l'auteur* : Filozofski fakultet, Studijski program za francuski jezik i književnost, Danila Bojovića bb, 81400 Nikšić, Crna Gora. Courriel : oliverav@ac.me

spécialité gagne du terrain. Le traitement des corpus mène à la mise en place d'une approche textuelle et d'une terminologie descriptive.

L'enrichissement de la réflexion terminologique se poursuit par la prise en considération des dimensions sociolinguistique et pragmatique. La nouvelle approche dénommée « socio-terminologie » (Gaudin 2007) se penche sur la diversité des usages, le plan fonctionnel et la circulation sociale des termes. Les locuteurs en tant qu'émetteurs et récepteurs d'un discours reçoivent également un traitement adapté dans les recherches terminologiques.

Le fait de considérer un terme comme une « unité de compréhension » nous mène à l'optique cognitive (Thelen 2002). Selon le modèle sociocognitif, le rôle de l'expérience humaine dans le processus de conceptualisation contrarie la délimitation stricte de l'espace notionnel et sous-entend la variation des définitions terminologiques.

Finalement, le placement de la diversité des communautés humaines et de leurs cultures, histoires et identités au cœur de la démarche, aboutit à la naissance d'une approche culturelle de la terminologie (Diki-Kidiri 2007).

La volonté d'établir l'autonomie de la terminologie par rapport aux disciplines connexes a mené à l'austérité des postulats classiques, ultérieurement remis en cause. Aujourd'hui la terminologie a suffisamment évolué pour que la distinction mot-terme soit envisagée avec plus de flexibilité. La complexité du bagage scientifique dont nous disposons aujourd'hui requiert des ressources terminologiques aptes à répondre aux besoins croissants de la société moderne. Examiner les termes en soi, sans se soucier du contexte discursif et des dimensions sociale, cognitive et culturelle se montre erroné. Tenir compte de la nature multidimensionnelle de la terminologie semble être l'approche la plus judicieuse pour aborder le problème dans toute sa complexité.

2 VOCABULAIRE GÉNÉRAL – VOCABULAIRE DE SPÉCIALITÉ

Selon *Le Petit Robert*, la terminologie est un « vocabulaire particulier utilisé dans un domaine de la connaissance ou un domaine professionnel ». En tant que telle, elle représente une composante fondamentale de la langue de spécialité. Nombre d'études ont tenté de définir la langue de spécialité (LSP) et son statut par rapport à la langue générale (LG). Selon Maria Teresa Cabré (1998), les langues de spécialité sont en relation d'inclusion par rapport à la langue générale et en relation d'intersection avec la langue commune :

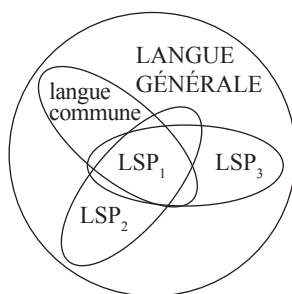


Figure 1 : (Cabré 1998 : 126)

Les LSP font partie intégrante de la LG et il est souvent difficile de préciser la ligne qui les sépare. Si l'on trace un parallèle entre terminologie et fonds lexical commun et si l'on prend un *mot* pour une unité du vocabulaire général et un *terme* pour une unité du vocabulaire de spécialité, comment aborder le rapport entre les deux ? Les deux empruntent les mêmes modalités morphologiques et phonologiques à la langue dans laquelle ils ont été créés. La divergence est plutôt d'ordre pragmatique. Cabré (1998 : 193) propose cinq facteurs pour les différencier :

LEXIQUE COMMUN	TERMINOLOGIE
<u>Fonction première</u> : Connotative, émotive, factuelle etc.	<u>Fonction première</u> : Référentielle
<u>Domaine</u> : Générique	<u>Domaine</u> : Spécifique
<u>Utilisateurs</u> : Généraux	<u>Utilisateurs</u> : Spécialisés
<u>Situation de communication</u> : - formalisée	<u>Situation de communication</u> : + formalisée
<u>Discours</u> : Général	<u>Discours</u> : Professionnel et scientifique

« Les termes et les mots se présentent souvent sous la même forme et ne diffèrent que par leur fonction. Les mots peuvent devenir les termes et vice versa » (Sager 2000 : 43). Pour établir le statut d'une unité lexicale (*mot* ou *terme*) dans un moment et une situation donnés, il est nécessaire de l'envisager à l'intérieur d'un contexte.

Entre la langue générale et la langue de spécialité il y a de constants « mouvements de flux et de reflux » (Meyer/Mackintosh 2000 : 214). Si les langues de spécialité ne disposent pas d'un terme spécifique, elles trouvent la solution dans le vocabulaire général auquel elles empruntent des mots comprenant de nombreuses acceptions. L'une d'elles sera précisée d'après les besoins du domaine en question. Lorsqu'un mot passe du vocabulaire général dans le vocabulaire de spécialité, il se produit la *terminologisation*, c'est-à-dire qu'un mot s'insère dans un discours spécialisé et y obtient le statut de terme. Par exemple, *abandon* est perçu comme un mot appartenant au vocabulaire général. Toutefois, le contexte juridique lui attribue plus de précision : l'article 382 de *Code de procédure pénale* (2013) qualifie *abandon de famille* comme un délit et précise quelle est l'instance juridique compétente pour en juger. Le processus inverse, à savoir le passage d'un terme vers la langue générale, est nommé *déterminologisation*. Par exemple, les termes *sanction*, *avocat*, *alibi* se sont tellement infiltrés dans notre vie de tous les jours, qu'on perd souvent de vue qu'il s'agit principalement des composantes du vocabulaire juridique.

En général, ces migrations sont accompagnées par les modifications sémantiques dont les plus fréquentes sont : la restriction du sens, l'extension du sens et la

métaphorisation. Soit le sens se spécialise et devient plus déterminé (terminologisation), soit il s'atténue et se banalise (déterminologisation).

Ces mouvements peuvent s'expliquer par la fusion des connaissances humaines qui n'admet pas une distinction nette entre les moyens servant à les faire véhiculer. De surcroît, les connaissances humaines sont en progression permanente alors que le nombre d'éléments lexicaux est limité, d'où la nécessité de les combiner et de les réutiliser.

3 ÉTUDE DE CAS : VOCABULAIRE DU DROIT PÉNAL

« Ce qui caractérise la terminologie juridique c'est [...] qu'elle se rattache à une science sociale et non à une science exacte » (Terral 2004 : 877). C'est justement cet ancrage du droit dans des communautés humaines qui influence sa terminologie et résulte de son hétérogénéité. Le droit emprunte une grande partie de ses termes à la langue générale, mais il les dote d'un sens spécifique.

Le *Code de procédure pénale*, disponible en ligne sur <http://www.legifrance.gouv.fr>, sert de point de départ à la constitution de notre corpus. Or, la présence d'un mot dans un texte juridique ne suffit pas pour confirmer son statut de terme juridique. Par conséquent, pour assurer la validité de notre corpus, nous avons eu recours au *Vocabulaire juridique* de Gérard Cornu (2011), qui prend appui sur le travail d'Henri Capitant (*Vocabulaire juridique* 1936) pour élaborer un dictionnaire juridique de référence, qui représente aujourd'hui un outil pratique pour tous ceux qui ont envie de s'initier au monde du droit.

Dans sa *Linguistique juridique*, Cornu (2005) établit la distinction entre *termes d'appartenance juridique exclusive* et *termes de double appartenance*. Le seul emploi que connaissent les premiers est celui à l'intérieur du vocabulaire juridique, alors que les deuxièmes possèdent au moins un sens dans les deux champs (vocabulaire général et vocabulaire de spécialité).

Notre échantillon, loin d'être un inventaire exhaustif, composé de substantifs et de verbes, connaît en vérité les deux cas. Les exemples classables dans la première catégorie sont les suivants : *contumace, pourvoi, comparaître, récusation, relaxe, débouter, défendeur, écrou*. Leur usage est borné au domaine juridique. En revanche, les exemples qui appartiennent à la deuxième catégorie sont ceux qui attestent la présence de la polysémie externe, c'est-à-dire ils sont présents à la fois dans le vocabulaire général et dans des domaines spécialisés. Observons les contextes dans lesquels ils peuvent être employés pour arriver aux domaines auxquels ils appartiennent :

(1) blanchiment

CONTEXTE	DOMAINE
Lutte contre le <i>blanchiment</i> d'argent	Droit pénal
<i>Blanchiment</i> des aliments	Cuisine
<i>Blanchiment</i> des plantes	Horticulture/agriculture

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Blanchiment</i> de la pâte à papier	Industrie papetière
<i>Blanchiment</i> des planches	Industrie du bois
<i>Blanchiment</i> du cuir à l'eau de Javel	Fabrication des chaussures
<i>Blanchiment</i> des toiles	Industrie textile
Traitement sans <i>blanchiment</i>	Photographie
<i>Blanchiment</i> des dents	Médecine dentaire

(2) instruction

CONTEXTE	DOMAINE
Ouverture de l' <i>instruction</i>	Droit pénal
<i>Instruction</i> à domicile	Enseignement
<i>Instructions</i> de programme	Informatique

(3) minute

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Minute</i> d'un jugement	Droit pénal
<i>Minute</i> de terrain	Cartographie

(4) appel

CONTEXTE	DOMAINE
Se pourvoir en <i>appel</i>	Droit pénal
<i>Appel</i> de fonds	Finances
Planche d' <i>appel</i>	Sport
Cylindre d' <i>appel</i>	Imprimerie

(5) saisir

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Saisir</i> les biens	Droit pénal
<i>Saisir</i> la viande	Cuisine
<i>Saisir</i> des données	Informatique
<i>Saisir</i> le navire	Marine

(6) indice

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Indices de culpabilité</i>	Droit pénal
<i>Indice des prix</i>	Economie/finances
<i>Indice céphalique</i>	Médecine
<i>Indice de dépression</i>	Psychologie
<i>Indice de réfraction</i>	Physique

(7) information

CONTEXTE	DOMAINE
Ouvrir une <i>information</i>	Droit pénal
<i>Information</i> du jour	Journalisme
Traitement de l' <i>information</i>	Informatique

(8) mobile

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Mobile</i> du meurtre	Droit pénal
Centre d'inertie d'un <i>mobile</i>	Mécanique
<i>Mobile</i> de minuterie	Horlogerie

(9) immunité

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Immunité</i> d'arrestation	Droit pénal
<i>Immunité</i> naturelle	Médecine/biologie
Domaine d' <i>immunité</i> d'un métal	Métallurgie

(10) incarcération

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Incarcération</i> d'un manifestant	Droit pénal
<i>Incarcération</i> du placenta	Médecine

(11) instance

CONTEXTE	DOMAINE
Introduire une <i>instance</i>	Droit pénal
<i>Instance</i> du surmoi	Psychologie

(12) défense

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Défense</i> de l'accusé	Droit pénal
Joueurs de <i>défense</i>	Sport
<i>Défense</i> de l'organisme	Biologie
<i>Défense</i> portuaire	Marine
Mécanismes de <i>défense</i>	Psychanalyse

(13) témoin

CONTEXTE	DOMAINE
Audition des <i>témoins</i>	Droit pénal
<i>Témoin</i> de connexion	Informatique
<i>Témoin</i> métallique	Métallurgie

(14) audition

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Audition</i> des prévenus	Droit pénal
Problèmes d' <i>audition</i>	Médecine
<i>Audition</i> devant un metteur en scène	Art/théâtre

(15) enquête

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Enquête</i> judiciaire	Droit pénal
Recueil de données grâce à l' <i>enquête</i>	Sociologie/psychologie/statistique
Journalisme d' <i>enquête</i>	Journalisme

(16) audience

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Audience</i> à huis clos	Droit pénal
<i>Audience</i> d'une émission de télévision	Médias
Mesurer l' <i>audience</i> d'un site Web	Informatique

(17) motif

CONTEXTE	DOMAINE
<i>Motifs</i> d'un jugement	Droit pénal
<i>Motif</i> répété	Musique
<i>Motif</i> textile imprimé	Industrie de la confection
<i>Motif</i> narratif	Littérature
Travailler sur le <i>motif</i>	Peinture

(18) jugement

CONTEXTE	DOMAINE
Prononcer un <i>jugement</i>	Droit pénal
<i>Jugement</i> analytique	Logique
<i>Jugement</i> dernier	Religion

Pour interpréter les résultats obtenus, nous nous proposons de répondre à deux questions : Dans quel sens les migrations des termes se réalisent-elles ? Les termes subissent-ils une modification sémantique lors de ce processus et si oui, laquelle ?

Dans le présent échantillon, les passages s'effectuent dans les deux sens : du vocabulaire général au vocabulaire de spécialité (*blanchiment, instruction, appel, saisir, audition, défense* etc.) et vice versa (*immunité, incarcération*). Toutefois, le premier cas est plus fréquent que le second. Les mots de la langue générale passent dans la langue de spécialité pour y désigner un concept particulier dans un domaine spécifique. De surcroît, la conceptualisation diffère selon le domaine et le groupe socio-professionnel en question. De leur côté, les termes pénètrent dans la langue de tous les jours et se voient privés de technicité et/ou dotés d'un sens figuré.

En ce qui concerne le changement de sens qui se produit (ou pas) lors de ce transfert, quatre possibilités se dessinent :

- 1) identité de sens (absence de modification)

Dans certains domaines, les notions communes à la logique humaine, relatives au raisonnement, à l'observation et à la constatation, s'emploient dans leur sens commun :

Indice

En psychologie, droit pénal : « Signe apparent et probable qu'une chose est, existe, qui met sur la trace de son existence » (DAF)

Enquête

En journalisme, sociologie, psychologie, statistique : « Recherche méthodique d'informations sur un sujet donné » (DAF)

Dans d'autres domaines, ils subissent une modification ce que nous allons démontrer dans les lignes qui suivent.

2) restriction de sens

La spécialisation de la signification primaire selon les domaines est l'issue la plus fréquente :

Blanchiment

En horticulture : « Opération consistant à priver de lumière les tiges ou les feuilles d'une plante pour empêcher la formation de la chlorophylle » (DAF)

En cuisine : « Cuisson rapide d'un aliment dans de l'eau bouillante » (DAF)

En industrie du bois : « Opération destinée soit à décolorer le bois et obtenir une teinte claire, soit à supprimer le tachage » (GDT)

En photographie : « Bain chimique employé au cours du traitement pour convertir l'argent métallique en sel d'argent soluble » (GDT)

En industrie papetière : « Élimination ou modification plus ou moins poussée de la couleur des composants d'une pâte en vue d'augmenter la blancheur de celle-ci » (GDT)

Instruction

En droit pénal : « Phase du procès durant laquelle sont accomplis les démarches, les recherches et les actes permettant de mettre la cause en état d'être jugée » (DAF)

En informatique : « Suite de caractères écrite dans un code appelé *langage de programmation*, qui, dans un système d'exploitation ou un logiciel d'application, permet d'exécuter une fonction particulière » (GDT)

Minute

En droit : « Original d'un acte authentique dont le dépositaire ne peut se dessaisir » (DAF)

En cartographie : « Document original, réalisé par levé direct sur le terrain en vue de l'établissement d'une carte » (DAF)

Appel

En sport : « Impulsion donnée par une poussée des jambes sur le sol, avant un saut » (DAF)

En imprimerie : « Mécanisme d'entraînement de la bande en machine, généralement constitué de deux cylindres à pression réglable » (GDT)

En finances : « Acte par lequel le conseil d'administration demande aux souscripteurs, par voie de résolution, de verser tout ou partie du prix convenu pour les actions auxquelles ils ont souscrit » (GDT)

Saisir

En cuisine : « Commencer la cuisson d'un aliment en l'exposant brièvement à une forte chaleur » (GDT)

En informatique : « Introduire des données dans un ordinateur » (GDT)

En marine : « Fixer solidement et maintenir un objet (une embarcation, par exemple) » (GDT)

Indice

En économie : « Rapport qui mesure la variation dans le temps ou dans l'espace d'une grandeur ou d'un ensemble de grandeurs » (GDT)

En médecine : « Rapport entre deux ou plusieurs mesures de diverses parties du corps » (DAF)

En physique : « Mesure précise de certaines propriétés de la matière ou des rayonnements » (DAF)

Information

En droit pénal : « Enquête menée par le juge d'instruction ou par des officiers de police judiciaire en vue d'établir la preuve d'une infraction et d'en découvrir les auteurs » (DAF)

En informatique : « Élément de connaissance traduit par un ensemble de signaux selon un code déterminé, en vue d'être conservé, traité ou communiqué » (DAF)

Mobile

En horlogerie : « Se dit des roues, ou de toute autre pièce qui, dans un mouvement d'horlogerie, tourne autour de son pivot » (DAF)

Instance

En psychologie : « Composante essentielle de la personnalité » (TLF)

En droit pénal : « Procédure engagée devant une juridiction » (DAF)

Témoin

En droit pénal : « Personne qui dépose en justice » (TLF)

En informatique : « Élément d'information qui est transmis par le serveur au navigateur lorsque l'internaute visite un site Web, et qui peut être récupéré par ce serveur lors de visites subséquentes » (GDT)

En métallurgie : « Morceau d'acier placé dans une charge subissant un traitement thermochimique dans le but d'apprécier, par des examens de laboratoire, la qualité du traitement » (GDT)

Audition

En droit pénal : « Action d'entendre des témoins en justice » (DAF)

En art/théâtre : « Examen probatoire que subit un artiste en vue d'obtenir un engagement » (DAF)

Enquête

En droit pénal : « Recherche systématique de la vérité par l'interrogation de témoins et la réunion d'éléments d'information » (TLF)

Audience

En droit pénal : « Séance durant laquelle se déroulent les débats et sont rendus les jugements » (TLF)

En informatique : « Nombre total d'individus effectivement touchés par un organe de presse ou par un élément déterminé de son contenu » (DAF)

Motifs (au pluriel)

En droit : « Raisons, exposées avant le dispositif, qui expliquent et déterminent une décision judiciaire » (DAF)

3) extension de sens (y compris la métonymie)

Information

En journalisme : « Fait ou évènement dont font état une agence ou un organe de presse, la radio, la télévision » (DAF)

Défense

En sport : « Ensemble des joueurs chargés de défendre son camp » (TLF)

En marine : « Morceaux de bois, tampons de cordage, pneus usagés, cylindres de matière plastique disposés le long du bord d'un navire afin d'amortir les chocs ou d'empêcher les frottements » (DAF)

4) métaphorisation

Le passage du concret à l'abstrait, fondé sur l'analogie, est également une ressource importante de la polysémie :

Blanchiment

En droit pénal : « Action de blanchir des capitaux d'origine illégale, des profits frauduleux » (DAF)

Appel

En droit pénal : « Voie de recours permettant à un plaideur de demander à une juridiction du degré supérieur la réformation du jugement qu'il conteste » (DAF)

Néanmoins, la valeur métaphorique de ces termes est perdue de vue et ils expriment ordinairement les concepts relatifs au domaine juridique.

Comme nous pouvons le voir, les termes peuvent être assez nomades. Un même terme peut avoir des acceptions différentes pour les membres de divers groupes

socio-professionnels, ce qui confirme que la contextualisation est la clé pour le dépis-tage de sens et que la polysémie externe est un phénomène répandu.

4 CONCLUSION

« L'affirmation qui voudrait que les vocabulaires spécialisés privilégient naturel-lement la monosémie appartient au catalogue des idées reçues » (Van Campenhoudt 2001 : 185). L'évolution continue des connaissances humaines pose de nouveaux défis devant le système linguistique et le renforcement de ses capacités s'avère indispensable. La polysémie est inhérente au langage humain et les langues de spécialité (y compris la langue du droit) n'échappent pas au besoin d'économie linguistique. Le développement de la pensée terminologique a entraîné des approches contemporaines qui prennent en considération les dimensions discursive, sociale, cognitive et culturelle des termes.

Il est évident qu'il y a une considérable interpénétration entre vocabulaire général et différents vocabulaires de spécialité. Le statut de la même unité lexicale oscille entre terme et mot. Le recours au contexte est impératif pour le repérage du sens. Le caractère migrateur des termes est d'ailleurs conforme au dynamisme des sciences en général. Cette interactivité terminologique se révèle notamment présente dans les sciences sociales. Le droit pénètre largement la vie quotidienne et « le caractère polysémique de la langue juridique vient précisément de la difficulté de tracer clairement la ligne de démarcation entre langue juridique et langue courante » (Terral 2004 : 877). La fréquence des transferts des termes d'un domaine à l'autre, ainsi que leur passage vers la langue générale et vice versa, nous permettent de conclure que la polysémie externe est un phénomène répandu. Le fait de considérer la polysémie en général comme une imperfection qui gêne le bon fonctionnement de la communication ne tient plus, « au contraire le langage devient inconcevable sans elle » (Cadiot/Lebas 2003 : 6).

Références

- BÉJOINT, Henri/Philippe THOIRON (eds) (2000) *Le sens en terminologie*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- CABRÉ, Maria Teresa (1998) *La terminologie : théorie, méthodes et applications*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- CADIOT, Pierre/Frank LEBAS (2003) « La constitution extrinsèque du référent : présentation. » *Langages* 37/150, 3–8.
- CAPITANT, Henri (1936) *Vocabulaire juridique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CORNU, Gérard (2005) *Linguistique juridique*. Paris : Édition Montchrestein.
- CORNU, Gérard (2011) *Vocabulaire juridique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- CORTÈS, Colette (ed.) (2004) *Cahiers du C.I.E.L. Des fondements théoriques de la terminologie*. Paris : Université de Paris 7 Denis Diderot.
- DESMET, Isabelle (2007) « Terminologie, culture et société. Éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité. » *Cahiers du Rifal* 26, 3–14.

- DIKI-KIDIRI, Marcel (2007) « Éléments de terminologie culturelle. » *Cahiers du Rifal* 26, 14–26.
- GAMBIER, Ives (1991) « Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socio-terminologie. » *Meta : journal des traducteurs/Meta* 36/1, 8–15.
- GAUDIN, François (2007) « Quelques mots sur la socioterminologie. » *Cahiers du Rifal* 26, 26–36.
- LERAT, Pierre (1994) « La pratique terminologique dans le domaine du droit. » *Réseau Langage&Travail, Cahier n°7 : Aspects terminologiques des pratiques langagières au travail*, 16–21.
- L'HOMME, Marie-Claude (2000) « Les enseignements d'un mot polysémique sur les modèles de la terminologie. » *Cahiers de grammaire* 25, 71–92.
- MEYER, Ingrid/Kristen MACKINTOSH (2000) « L'étirement du sens terminologique : aperçu du phénomène de la détermination. » In : H. Béjoint/P. Thoiron (eds), 198–217.
- PREDA, Mariana (2012) « La polysémie des termes juridiques. » *Studii și cercetări de onomastică și lexicologie (SCOL) V/1–2*, 193–203.
- SAGER, Juan C. (2000) « Pour une approche fonctionnelle de la terminologie. » In : H. Béjoint/P. Thoiron (eds), 40–60.
- TERRAL, Florence (2004) « L'empreinte culturelle des termes juridiques. » *Meta* 49/4, 876–890.
- THELEN, Marcel (2002) « Relations between terms: a cognitive approach. The interaction between Terminology, Lexicology, Translation Studies and translational practice. » *Linguistica Antverpiensia New Series* 1, 193–209.
- VAN CAMPENHOUDT, Marc (2000) « De la lexicographie spécialisée à la terminographie : vers un métadictionnaire ? » In : H. Béjoint/P. Thoiron (eds), 127–152.
- VAN CAMPENHOUDT, Marc (2001) « Pour une approche sémantique du terme et de ses équivalents. » *International Journal of Lexicography* 14/3, 181–209.
- VANDAELE, Sylvie/Leslie LUBIN (2005) « Approche cognitive de la traduction dans les langues de spécialité : vers une systématisation de la description de la conceptualisation métaphorique. » *Meta* 50/2, 415–431.

Sources électroniques

- Code de procédure pénale* (2013). <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071154> [Le 7 juillet 2013].
- Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition* (DAF). <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm> [Le 7 juillet 2013].
- Le Grand dictionnaire terminologique* (GDT). <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca> [Le 7 juillet 2013]
- Le Petit Robert de la langue française* (2001). Paris : Le Robert, version électronique
Le CD-ROM Petit Robert.
- Le Trésor de la langue française informatisé* (TLF). <http://atilf.atilf.fr> [Le 7 juillet 2013].

Résumé
VOCABULAIRE DU DROIT PÉNAL FRANÇAIS :
CAS DE POLYSÉMIE EXTERNE

La polysémie constitue un moyen important de l'économie linguistique. Si les langues de spécialité ne disposent pas d'un terme spécifique, elles trouvent la solution dans le vocabulaire général auquel elles empruntent des mots comprenant de nombreuses acceptions. L'une d'elles sera précisée d'après les besoins du domaine en question. Dans le présent article, nous rendons compte de l'interpénétration existant entre le vocabulaire du droit pénal français (issu de Code de *procédure pénale* et de *Vocabulaire juridique*), le vocabulaire général et d'autres vocabulaires de spécialité. Les approches contemporaines de la terminologie qui prennent en considération les dimensions discursive, sociale, cognitive et culturelle permettent d'aborder le terme avec plus de flexibilité et de ne pas le considérer comme une simple étiquette destinée à classer les connaissances. Les migrations qui s'effectuent entre vocabulaire général et vocabulaires de spécialité, connues sous les noms de *terminologisation* et *déterminologisation*, s'accompagnent des modifications sémantiques. En fonction du contexte et du domaine spécialisé, un mot peut avoir des acceptions différentes. A titre d'exemple, le mot *blanchiment* ne renverra pas à la même notion pour un agent qui lutte contre la criminalité financière, un horticulteur, un cuisinier, un photographe ou un dentiste. Nous nous proposons de vérifier à quel point la polysémie externe est un phénomène répandu. Notre objectif est d'explorer ces transferts sémantiques, c'est-à-dire les diverses facettes d'un terme.

Mots-clés : vocabulaire général, vocabulaire de spécialité, polysémie externe, terminologisation, déterminologisation.

Povzetek
BESEDIŠČE FRANCOŠKEGA KAZENSKEGA PRAVA:
PRIMER ZUNANJE POLISEMIJE

Polisemija je pomembno sredstvo jezikovne gospodarnosti. Če strokovni jezik nima na voljo določenega termina, najde rešitev v splošnem besedju, iz katerega si izposodi večpomenske besede. Eden izmed pomenov dane besede se na neki točki nadalje specializira glede na potrebe posamezne stroke. V prispevku osvetljujemo medsebojne povezave med besedjem francoskega kazenskega prava (kot vira služita *Kodeks kazenskega postopka /Code de procédure pénale/* in *Pravni slovar /Vocabulaire juridique/*), splošnim slovarjem in različnimi specializiranimi slovarji. Sodobni terminološki pristopi, ki upoštevajo diskurzno, družbeno, kognitivno in kulturno dimenzijo, omogočajo, da se dani termin obravnava z več prožnosti in ne zgolj kot etiketa za klasificiranje naše vednosti. Izmenjave med splošnim in specializiranim besediščem, znane kot terminologizacija in determinologizacija, spremljajo pomenske spremembe. Glede na svojo

vlogo v sobesedilu in znotraj konkretnega strokovnega področja ima dana beseda lahko različne pomeni. Tako npr. beseda *blanchiment* ne označuje istih pojmov za nekoga, ki se bori proti finančnemu kriminalu, kot za vrtnarja, kuharja, fotografa ali zobozdravnika. V članku skušamo dognati, koliko je zunanja polisemija razširjena, in sicer tako, da proučimo semantične prenose oz. različne vidike izbranega termina.

Ključne besede: splošno besedišče, strokovno besedišče, zunanja polisemija, terminologizacija, determinologizacija.